

**Protocole de Montréal
relatif à des substances
qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Distr. générale
16 mai 2026

Français
Original : anglais

**Trente-huitième Réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Kigali, 2-6 novembre 2026

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire du débat préparatoire*

**Questions administratives : budget du Fonds d'affectation
spéciale pour le Protocole de Montréal et rapports financiers**

**Projets de budget du fonds d'affectation spéciale
pour le Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone pour 2027 et 2028**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. On trouvera dans la présente note les projets de budget pour 2027 et 2028 du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Le Secrétariat de l'ozone n'a pas jugé nécessaire de présenter une proposition de révision du budget approuvé pour 2026, pour les raisons suivantes :
 - a) Il ne prévoit pas de dépenses dépassant le budget approuvé ;
 - b) Il prévoit d'exécuter le budget approuvé comme prévu, sans aucune modification des activités ni des budgets correspondants ;
 - c) Si les coûts dépassent le budget approuvé pour telle ou telle activité, il devrait être en mesure de veiller à ce que les écarts et, par suite, les transferts entre les différentes catégories de dépenses ne dépassent pas 10 %, conformément à la pratique établie au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Dans l'hypothèse peu probable où il serait nécessaire de procéder à des transferts de ressources entre les différentes catégories de dépenses pour un montant dépassant 10 %, un projet de révision du budget sera présenté à une date plus proche de la tenue de la trente-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. Le rapport sur l'exécution du budget de 2026 au 30 septembre 2026 (UNEP/OzL.Pro.38/INF/2) sera mis à la disposition des Parties pour examen lors de la trente-huitième Réunion des Parties.
3. Afin de poursuivre l'évaluation de l'adéquation des sites potentiels pour la surveillance des émissions de substances réglementées et de préparer les étapes suivantes possibles en vue de la mise en place d'activités de surveillance sur ces sites, les Parties ont approuvé, à titre exceptionnel, une enveloppe de 100 000 dollars des États-Unis destinée à la surveillance atmosphérique, à prélever sur le solde de trésorerie (décision XXXVII/1, par. 3). Les Parties avaient approuvé le prélèvement

* UNEP/OzL.Pro.38/1.

de 400 000 dollars des États-Unis sur le solde de trésorerie pour financer des activités similaires qui devaient être menées en 2025 (décision XXXVI/1, par. 1).

4. À l'alinéa c) du paragraphe 8 de sa décision XXXVII/23 sur les rapports financiers et les budgets du Protocole de Montréal, la trente-septième Réunion des Parties a prié la Secrétaire exécutive de continuer à préparer des fiches descriptives pour la présentation des budgets futurs. Les fiches d'information pour 2027 figurent dans le document UNEP/OzL.Pro.38/INF/1.

5. Au paragraphe 9 de la décision XXXVII/23, la trente-septième Réunion des Parties a prié la Secrétaire exécutive d'élaborer les budgets et les programmes de travail pour les années 2027 et 2028, sur la base des besoins prévisionnels, selon deux scénarios budgétaires :

- a) Un scénario de croissance nominale nulle fondé sur le budget approuvé pour 2026 ;
- b) Un scénario fondé sur les ajustements recommandés apportés au scénario de croissance nominale nulle, indiquant les coûts supplémentaires ou les économies qui en découlent.

6. Les deux scénarios budgétaires sont présentés dans la partie II de la présente note et détaillés à l'annexe I. Le budget correspondant au deuxième scénario est désigné sous le nom de « budget recommandé ». La troisième partie de la note présente une analyse du solde de trésorerie, tandis que la quatrième partie expose les observations finales du Secrétariat.

7. Le solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2026, en supposant un taux de recouvrement des cotisations de 75 %, s'élève à 3 631 124 dollars, ce qui représente une baisse de 23 % par rapport au solde enregistré en début d'année. Ainsi, le Secrétariat ne propose aucune activité à financer à partir du solde de trésorerie dans les projets de budget pour 2027 et 2028.

8. Les projets de budget pour 2027 et 2028 du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ont été examinés par le PNUE et approuvés comme étant conformes au paragraphe 17 des règles de gestion du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal, comme énoncé à l'annexe II du rapport de la première Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.1/5).

9. Tous les montants mentionnés dans la présente note sont en dollars des États-Unis.

II. Budgets pour 2027 et 2028

A. Projets de budget pour 2027

10. Le Secrétariat soumet à l'examen des Parties les deux scénarios budgétaires suivants pour 2027 :

- a) Un budget à croissance nominale nulle de 5 912 612 dollars, soit le même montant que le budget approuvé pour 2026 ;
- b) Un budget recommandé de 6 157 370 dollars, soit une augmentation de 4,14 % par rapport au budget à croissance nominale nulle.

1. Budget à croissance nominale nulle

11. Le budget à croissance nominale nulle pour 2027 correspond au budget total approuvé pour 2026, avec des ajustements apportés aux catégories de dépenses suivantes :

- a) Les traitements, indemnités et prestations versés au personnel ont été majorés de 254 100 dollars par rapport à 2026, en raison de :
 - i) Une augmentation de 36 618 dollars, correspondant à une provision de 2 % destinée à couvrir l'inflation et les échelons salariaux au sein de chaque grade. On trouvera à l'annexe II de la présente note l'organigramme et le tableau des effectifs actuels du Secrétariat ;
 - ii) Un montant supplémentaire estimé à 217 482 dollars est prévu pour couvrir les frais administratifs liés au départ à la retraite de deux membres du personnel ainsi que les coûts liés à l'intégration de leurs successeur(e)s. Le projet de budget repose sur l'hypothèse selon laquelle les charges liées aux nouveaux membres du personnel seront identiques à celles liées aux membres partant à la retraite qu'ils remplaceront ;

b) La baisse nette de 15 000 dollars enregistrée à la rubrique des services de conférence s'explique par les éléments suivants :

- i) Le budget de 650 000 dollars proposé pour la quarante-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal est supérieur de 15 000 dollars au budget approuvé pour la quarante-huitième réunion, qui se tiendra au Centre de conférence des Nations Unies de Bangkok en juillet 2026. Le lieu de la quarante-neuvième réunion n'ayant pas encore été déterminé, les coûts liés aux services de conférence ont été estimés sur la base des dépenses réelles engagées pour la quarante-septième réunion, ajustées en fonction de l'inflation, en partant du principe que le même lieu sera utilisé en juillet 2027 ;
- ii) Le budget proposé de 600 000 dollars pour la trente-neuvième Réunion des Parties est inférieur de 65 000 dollars au montant approuvé pour la trente-huitième Réunion des Parties, qui se tiendra en novembre 2026. L'article 3 du Règlement intérieur des Réunions des Parties au Protocole de Montréal prévoit que lesdites réunions ont lieu au siège du Secrétariat, à moins que d'autres arrangements appropriés soient pris par le Secrétariat, en consultation avec les Parties. En conséquence, en l'absence d'offre d'accueil de la réunion, l'estimation des coûts repose sur l'hypothèse que celle-ci se tiendra à Nairobi. La trente-neuvième Réunion des Parties se tiendra conjointement avec la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Le projet de budget pour la trente-neuvième Réunion des Parties sera complété par le budget approuvé pour la quatorzième réunion de la Conférence des Parties (voir la décision XIII/3 de la Conférence des Parties) ;
- iii) L'enveloppe proposée de 200 000 dollars pour les réunions du Comité d'application en 2027 est supérieure de 35 000 dollars au budget approuvé pour les réunions correspondantes de 2026. L'augmentation des coûts est estimée sur la base des dépenses engagées pour les deux réunions du Comité tenues en 2025, des devis reçus pour la réunion prévue en juillet 2026 et de la charge de travail prévue du Comité pour 2027 ;

c) La réduction de 110 000 dollars des frais de déplacement des représentant(e)s des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal (Parties visées à l'article 5) s'explique par :

- i) Une réduction de 30 000 dollars des frais de déplacement des membres des groupes d'évaluation et des expert(e)s afin de ramener le budget au même niveau qu'en 2025, étant donné que 2027 est une année sans évaluations quadriennales ;
- ii) Une réduction de 80 000 dollars au titre de la participation aux réunions organisées dans le cadre du Protocole de Montréal, dont 30 000 dollars au titre de la quarante-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et 50 000 dollars au titre de la trente-neuvième Réunion des Parties. Les réductions proposées sont calculées sur la base des coûts réels moyens de participation à des réunions similaires au cours des quatre dernières années ;

d) Le montant prévu au budget pour les frais de déplacement du personnel du Secrétariat a été réduit de 105 000 dollars, ce qui pourrait limiter la participation du personnel aux réunions consacrées à l'ozone, affectant ainsi la contribution du personnel du Secrétariat aux processus concernés et la visibilité du Protocole ;

e) La baisse de 44 100 dollars enregistrée dans la catégorie des dépenses de fonctionnement est imputable aux deux postes budgétaires suivants :

- i) Une réduction de 41 600 dollars des coûts d'établissement des rapports, ligne budgétaire consacrée à la couverture numérique et médiatique des Réunions des Parties, comprenant également des crédits destinés à la révision et à la traduction de documents ponctuels. L'enveloppe budgétaire proposée ne permettra pas de couvrir l'ensemble des Réunions des Parties prévues au cours de l'année ;

- ii) Une réduction de 2 500 dollars de la ligne budgétaire consacrée à l'amélioration du système d'inscription, ce qui a pour conséquence qu'aucun crédit n'est alloué pour les mises à niveau nécessaires en 2027 ;
- f) Une augmentation de 20 000 dollars pour la campagne de communication, ce qui porterait le budget total de la rubrique « sensibilisation du public et communication » à 70 000 dollars. Le budget total alloué à cette catégorie de dépenses couvrirait les activités suivantes :
 - i) Les célébrations de la Journée mondiale de l'ozone dans certaines Parties visées à l'article 5, dont le montant est maintenu à 20 000 dollars, comme lors des deux années précédentes ;
 - ii) Une campagne à l'occasion de la Journée mondiale de l'ozone, comprenant des affiches, une boîte à outils pour les réseaux sociaux et le graphisme du rapport d'évaluation quadriennal de 2026, dont le budget est maintenu à 20 000 dollars, comme en 2026 ;
 - iii) Conception et réalisation de manifestations dans le cadre d'une campagne, ainsi que la création d'un logo dédié, afin de célébrer le quarantième anniversaire du Protocole de Montréal et de sensibiliser le public à la nécessité de protéger la couche d'ozone et l'environnement. Les ressources ainsi créées serviraient à mieux faire connaître les résultats positifs obtenus par le Protocole de Montréal en matière de protection de la couche d'ozone et à stimuler la croissance de l'audience du Secrétariat sur les réseaux sociaux tels que X (anciennement Twitter), Facebook, LinkedIn, Threads, BlueSky et Instagram, ce qui augmenterait ainsi son potentiel de plaidoyer.

12. Les montants qu'il est proposé d'inscrire aux rubriques budgétaires suivantes sont identiques à ceux du budget approuvé pour 2026 :

- a) Le budget consacré aux services de consultant(e)s est maintenu à 75 000 dollars, somme que le Secrétariat utilisera pour recruter des expert(e)s chargé(e)s d'élaborer des produits spécifiques en réponse aux demandes des Parties. Sur la base de l'exécution du budget approuvé pour les consultant(e)s au cours des cinq dernières années, le Secrétariat a proposé le même montant dans les deux scénarios. Si les mouvements de personnel décrits au paragraphe 11 a) ii) ci-dessus devaient exiger un soutien supplémentaire pour l'exécution des activités approuvées, ce qui nécessiterait une augmentation du budget de plus de 10 % pour ce poste budgétaire, le Secrétariat soumettrait une révision du budget à l'examen et à l'approbation de la trente-neuvième Réunion des Parties ;
- b) Les budgets des services de conférence pour les réunions des groupes d'évaluation et du Bureau sont maintenus à respectivement 55 000 et 25 000 dollars ;
- c) Le budget consacré aux dépenses de représentation et aux services de restauration lors des réceptions organisées dans le cadre des Réunions des Parties reste fixé à 15 000 dollars, montant qui sera complété par une somme de 15 000 dollars approuvée au titre des dépenses de représentation dans le cadre du fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne ;
- d) Les budgets alloués au titre de la participation des représentant(e)s des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Bureau et du Comité d'application sont maintenus à 15 000 et 65 000 dollars, respectivement ;
- e) Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 11 ci-dessus, les montants afférents aux lignes budgétaires suivantes, destinées à financer les activités du Secrétariat, restent inchangés :
 - i) Matériel consommable et non consommable (respectivement 5 000 et 8 000 dollars) ;
 - ii) Location de locaux (34 000 dollars) ;
 - iii) Utilisation et entretien du matériel (22 000 dollars) ;
 - iv) Frais divers d'un montant de 10 000 dollars destinés à couvrir la formation du personnel, la communication et le transport ;
 - v) Les coûts d'hébergement et de maintenance du site Web et des outils en ligne restent respectivement de 5 000 et 30 000 dollars. Une liste des outils en ligne mis au point et gérés par le Secrétariat depuis 2018 figure à la section B de l'annexe V du document UNEP/Pro.38/5.

2. Budget recommandé

13. Le budget recommandé est supérieur de 244 758 dollars au budget à croissance nominale nulle, principalement pour les raisons suivantes :

- a) Une augmentation de 80 000 dollars des budgets destinés à la participation des Parties visées à l'article 5, dont 30 000 dollars pour la quarante-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et de 50 000 dollars pour la trente-neuvième Réunion des Parties, ces crédits étant maintenus aux niveaux approuvés pour 2026 ;
- b) Une augmentation de 105 000 dollars du budget consacré aux frais de déplacement du personnel du Secrétariat, ce qui permet de maintenir le montant approuvé pour 2026 et d'assurer une participation accrue aux réunions consacrées à l'ozone ;
- c) Une augmentation de 31 600 dollars de la ligne budgétaire consacrée aux frais d'établissement des rapports permettra d'assurer la couverture de toutes les Réunions des Parties qui se tiendront au cours de l'année. Le budget proposé, d'un montant de 65 000 dollars, est inférieur de 10 000 dollars au budget approuvé pour 2026, car il sera complété par une somme de 5 000 dollars approuvée à des fins similaires au titre du fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne (voir la décision XIII/3 de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne) ;
- d) Une augmentation de 28 158 dollars des dépenses d'appui aux programmes, par suite des augmentations visées aux alinéas a) à c) ci-dessus.

3. Activités supplémentaires financées par le solde de trésorerie

14. Comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, le Secrétariat ne propose aucune activité à financer à partir du solde de trésorerie en 2027.

B. Projets de budget pour 2028

15. Le Secrétariat soumet à l'examen des Parties les deux scénarios budgétaires suivants pour 2028 :

- a) Un budget à croissance nominale nulle d'un montant de 5 912 612 dollars égal à celui du budget à croissance nominale nulle pour 2027 et du budget approuvé pour 2026 ;
- b) Un budget recommandé de 6 111 040 dollars, soit une augmentation de 3,36 % par rapport au budget à croissance nominale nulle.

1. Budget à croissance nominale nulle

16. Les montants affectés aux différentes lignes budgétaires pour 2028 diffèrent de ceux du scénario budgétaire à croissance nominale nulle pour 2027, comme décrit ci-dessous :

- a) Les salaires, indemnités et prestations à verser aux employé(e)s sont inférieurs de 180 000 dollars à ceux de 2027, car aucun changement dans les effectifs n'est prévu au cours de l'année. L'inflation annuelle et les augmentations salariales au sein de chaque échelon ont été prises en compte dans le montant proposé de 1 905 000 dollars ;
- b) Une augmentation de 139 000 dollars des coûts liés aux services de conférence, résultant de :
 - i) Une augmentation de 15 000 dollars du budget alloué à la cinquantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, sur la base des estimations relatives à une réunion similaire prévue en 2027 et censée se tenir à Bangkok, avec un ajustement tenant compte de l'inflation ;
 - ii) Une augmentation de 124 000 dollars pour la quarantième Réunion des Parties, calculée sur la base des coûts réels, ajustés en fonction de l'inflation, d'une réunion similaire qui s'est tenue en 2025 à Nairobi. Conformément à l'article 3 du Règlement intérieur des Réunions des Parties au Protocole de Montréal, la réunion se tiendra à Nairobi, à moins qu'un autre pays ne se propose de l'accueillir, ce qui nécessiterait une adaptation du budget approuvé ;
- c) Les budgets alloués à la participation des Parties visées à l'article 5 à la cinquantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la quarantième Réunion des Parties sont chacun majorés de 10 000 dollars ;

d) Le budget consacré aux frais de déplacement du personnel du Secrétariat est augmenté de 11 000 dollars, ce qui resterait toutefois inférieur au budget approuvé pour 2026 et au budget recommandé pour 2027 et aurait des répercussions sur la participation et la représentation du Secrétariat aux réunions liées à ses activités ;

e) La rubrique « frais d'établissement des rapports » est majorée de 25 000 dollars, ce qui entraîne une augmentation d'un montant équivalent dans la catégorie « frais de fonctionnement » ;

f) Le budget de la campagne de communication est réduit de 15 000 dollars, ce qui entraîne une diminution d'un montant équivalent du budget alloué à la catégorie « sensibilisation du public et communication » et limite la capacité du Secrétariat à élaborer des campagnes efficaces.

17. Les rubriques budgétaires suivantes demeurent inchangées par rapport au scénario de croissance nominale nulle pour 2027 :

a) Le budget consacré aux services de consultant(e)s ;

b) Les estimations des coûts liés aux services de conférence pour les réunions des groupes d'évaluation, du Bureau et du Comité d'application ;

c) Le budget consacré aux dépenses de représentation lors des réunions ;

d) La participation des Parties visées à l'article 5 aux réunions des groupes d'évaluation, du Bureau et du Comité d'application ;

e) Les postes de la catégorie « dépenses de fonctionnement », autres que les frais d'établissement des rapports visés à l'alinéa e) du paragraphe 16 ci-dessus ;

f) Les célébrations de la Journée mondiale de l'ozone dans les Parties visées à l'article 5, ainsi que la mise au point de ressources numériques et de l'image de marque pour ces réunions.

2. Budget recommandé

18. Le budget proposé pour 2028 est supérieur de 198 428 dollars au budget à croissance nominale nulle, pour les raisons suivantes :

a) Les budgets alloués à la participation des Parties visées à l'article 5 à la cinquantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la quarantième Réunion des Parties sont chacun majorés de 20 000 et 40 000 dollars. Les augmentations proposées permettraient de maintenir les niveaux budgétaires approuvés pour 2026 pour les réunions concernées ;

b) Une augmentation de 94 000 dollars destinée à couvrir les frais de déplacement du personnel du Secrétariat permettrait de maintenir le budget au niveau approuvé pour 2026 et recommandé pour 2027 ;

c) Un montant supplémentaire de 6 600 dollars pour la ligne budgétaire consacrée aux frais de couverture médiatique des réunions des Parties, ce qui permettrait d'aligner le budget sur le montant recommandé pour 2027 à cette fin ;

d) Une enveloppe supplémentaire de 15 000 dollars destinée à une campagne de communication dans le cadre de la catégorie « sensibilisation du public et communication », afin de mettre au point les supports numériques indispensables pour que le public en ligne soit informé des activités et des résultats du Protocole de Montréal à ce jour ;

e) Une augmentation de 22 828 dollars des dépenses d'appui aux programmes, compte tenu des hausses décrites aux alinéas a) à d) ci-dessus.

C. Résumé

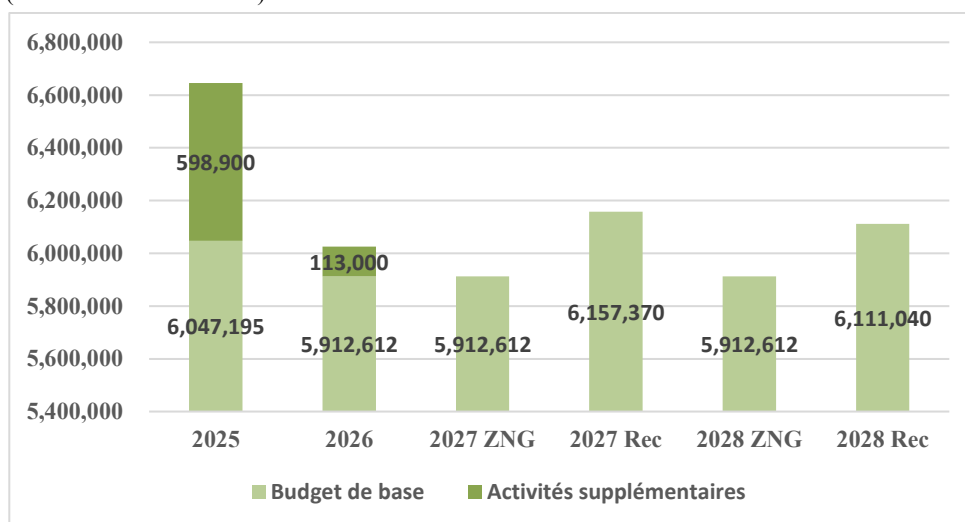
19. Le tableau 1 présente un résumé des scénarios budgétaires.

Tableau 1
Résumé des budgets pour 2027 et 2028
(En dollars des États-Unis)

Scénarios	2027		2028	
	Croissance nominale nulle	Recommandé	Croissance nominale nulle	Recommandé
Budget (dépenses d'appui aux programmes comprises)	5 912 612	6 157 370	5 912 612	6 111 040
Activités supplémentaires (dépenses d'appui aux programmes comprises)	—	—	—	—
Total	5 912 612	6 157 370	5 912 612	6 111 040

20. La figure 1 présente les scénarios budgétaires pour 2027 et 2028, tels qu'exposés dans les sections II.A et II.B ci-dessus, par rapport aux budgets approuvés pour 2025 et 2026, y compris les montants alloués aux activités financées à partir du solde de trésorerie.

Figure 1
Scénarios budgétaires pour 2027 et 2028 comparés aux budgets approuvés pour 2025 et 2026
(En dollars des États-Unis)



Abréviations : Rec = budget recommandé ; CNN = budget à croissance nominale nulle.

III. Prévisions du solde de trésorerie et financement pour 2027 et 2028

21. Au 1^{er} janvier 2026, le solde de trésorerie en début d'exercice s'élevait à 4 693 435 dollars. Le Secrétariat prévoit d'utiliser 85 % du budget approuvé. Le tableau 2 ci-dessous présente trois scénarios différents de prévisions de trésorerie, fondés sur divers rythmes d'encaissement des cotisations, qui peuvent inclure le règlement de cotisations impayées des années précédentes.

22. Les prévisions pour 2026 indiquent que, dans tous les scénarios, les soldes de trésorerie en fin d'année respecteront l'obligation de maintenir une réserve obligatoire de 15 %. Par ailleurs, le solde de trésorerie permettra de financer entre 40 et 48 % du budget recommandé pour 2027, le pourcentage à couvrir dépendant des recettes réelles de trésorerie enregistrées en 2026.

23. Afin d'éviter une nouvelle baisse du solde de trésorerie, le Secrétariat propose que le montant des contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale du Protocole de Montréal soit fixé au même niveau que celui du budget approuvé. En conséquence, l'annexe III de la présente note présente les contributions pour 2027 et 2028, qui correspondent aux scénarios budgétaires proposés pour chaque année.

24. Les tableaux 3a et 3b présentent le solde de trésorerie prévu pour 2027 selon les deux scénarios budgétaires, compte tenu des mêmes hypothèses que celles exposées au paragraphe 21 ci-dessus.

25. La figure 2 présente l'évolution des cotisations annuelles approuvées, des encaissements de l'année et du solde de trésorerie en fin d'exercice sur une période de 11 années consécutives, ainsi que les prévisions de solde à la fin des années 2026 et 2027, telles qu'elles figurent dans les tableaux 2 et 3b. Les prévisions pour 2026 et le scénario budgétaire recommandé pour 2027 tablent sur un taux de recouvrement des contributions de 75 % pour les années concernées. La tendance montre une réduction constante du solde de trésorerie conservé dans le fonds d'affectation spéciale au cours des cinq dernières années et jusqu'en 2026.

Tableau 2

Solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2026

(En dollars des États-Unis)

Contributions des Parties approuvées	5 412 612	5 412 612	5 412 612
Taux de recouvrement des cotisations	70 %	75 %	80 %
Solde de trésorerie au 1 ^{er} janvier	4 693 435	4 693 435	4 693 435
Plus : recettes escomptées ^a	3 788 828	4 059 459	4 330 090
Moins : dépenses estimées	5 121 770	5 121 770	5 121 770
Solde de trésorerie prévu au 31 décembre	3 360 493	3 631 124	3 901 755

^a Les contributions des Parties approuvées, multipliées par le taux de recouvrement supposé des cotisations.

Tableau 3a

Solde de trésorerie prévisionnel à la fin de l'année 2027 : budget à croissance nominale zéro

(En dollars des États-Unis)

Contributions des Parties proposées	5 912 612	5 912 612	5 912 612
Taux de recouvrement des cotisations	70 %	75 %	80 %
Solde de trésorerie au 1 ^{er} janvier	3 360 493	3 631 124	3 901 755
Plus : recettes escomptées ^a	4 138 828	4 434 459	4 730 090
Moins : dépenses estimées	5 025 720	5 025 720	5 025 720
Solde de trésorerie prévu au 31 décembre	2 473 601	3 039 863	3 606 125

^a Les contributions des Parties proposées, multipliées par le taux de recouvrement supposé des cotisations.

Tableau 3b

Solde de trésorerie prévisionnel à la fin de l'année 2027 : budget recommandé

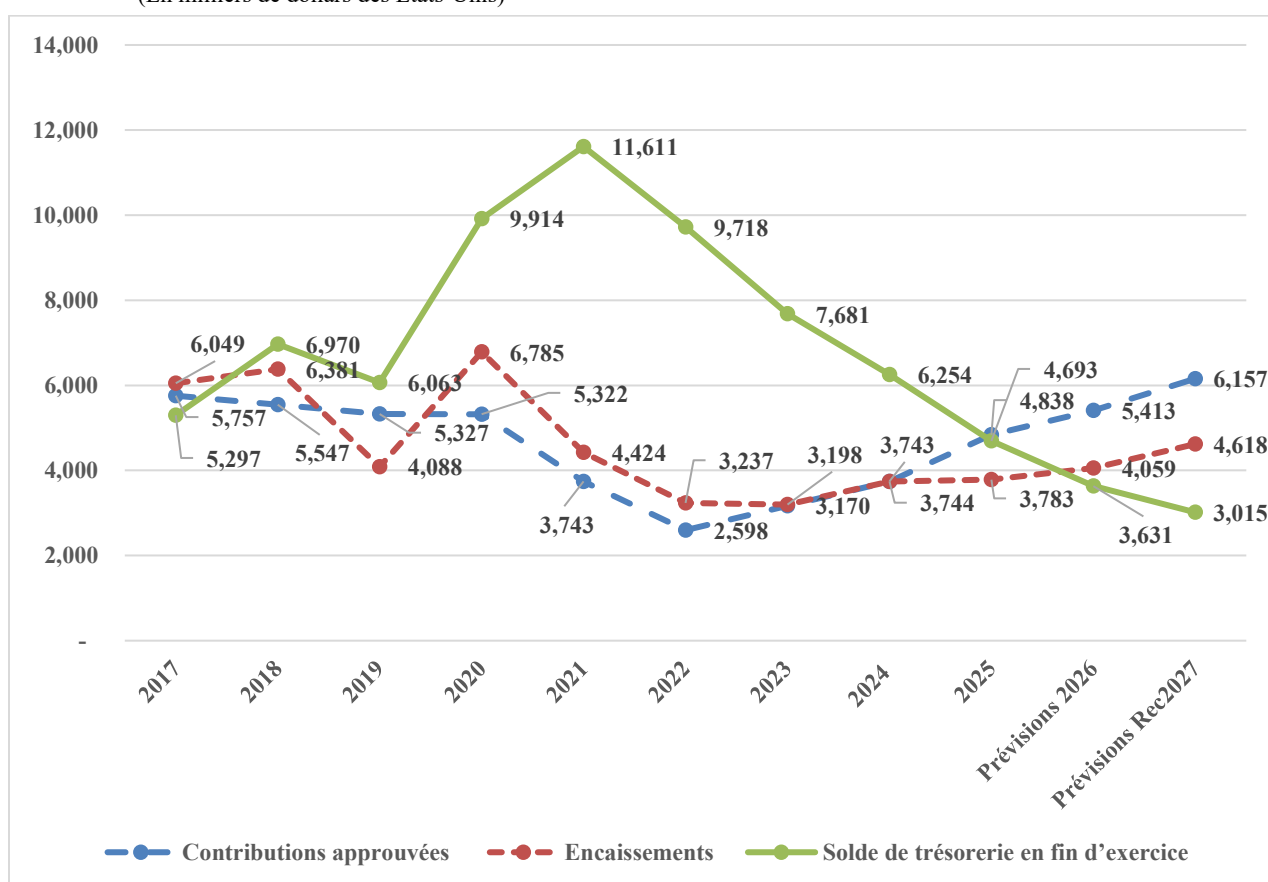
(En dollars des États-Unis)

Contributions des Parties proposées	6 157 370	6 157 370	6 157 370
Taux de recouvrement des cotisations	70 %	75 %	80 %
Solde de trésorerie au 1 ^{er} janvier	3 360 493	3 631 124	3 901 755
Plus : recettes escomptées ^a	4 310 159	4 618 028	4 925 896
Moins : dépenses estimées	5 233 765	5 233 765	5 233 765
Solde de trésorerie prévu au 31 décembre	2 436 887	3 015 387	3 593 886

^a Les contributions des Parties proposées, multipliées par le taux de recouvrement supposé des cotisations.

Figure 2
Évolution des contributions approuvées, des encaissements et des soldes de trésorerie en fin d'exercice

(En milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : Rec = budget recommandé.

IV. Observations finales

26. Le Secrétariat a présenté deux scénarios budgétaires tant pour 2027 que pour 2028, avec des augmentations proposées sur plusieurs postes budgétaires pour chacune de ces années. En 2027, c'est la ligne budgétaire consacrée aux salaires, indemnités et prestations à verser aux employé(e)s qui enregistrera la hausse la plus importante, afin de tenir compte des départs à la retraite à venir et du recrutement destiné à pourvoir les postes devenus vacants.

27. En raison d'une baisse constante du solde de trésorerie au cours des cinq dernières années, les scénarios budgétaires proposés ne prévoient aucune activité devant être financée par ce solde. En conséquence, le Secrétariat a proposé que les contributions des Parties couvrent intégralement le montant du budget que celles-ci approuveront.

28. Un nouveau bilan de l'exécution du budget de l'année 2026, de l'état des contributions et du solde de trésorerie au 30 septembre 2026 sera soumis à l'examen des Parties dans la note du Secrétariat sur la question (UNEP/OzL.Pro.38/INF/2).

Annexe I

Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal : projets de budget pour 2027 et 2028

Rubrique budgétaire	Catégorie de dépenses	2027		2028	
		Croissance nominale nulle	Recommandé	Croissance nominale nulle	Recommandé
1100	Traitements, indemnités et prestations	2 085 000	2 085 000	1 905 000	1 905 000
1200	Consultant(e)s	75 000	75 000	75 000	75 000
1300	Coût des services de conférence				
1305	Groupe de travail à composition non limitée	650 000	650 000	665 000	665 000
1310	Réunions des Parties	600 000	600 000	724 000	724 000
1315	Frais de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes	55 000	55 000	55 000	55 000
1320	Réunions du Bureau	25 000	25 000	25 000	25 000
1325	Réunions du Comité d'application	200 000	200 000	200 000	200 000
1350	Dépenses de représentation	15 000	15 000	15 000	15 000
	Total partiel : coût des services de conférence	1 545 000	1 545 000	1 684 000	1 684 000
3300^a	Frais de voyage des représentant(e)s des Parties visées à l'article 5				
3305	Groupe de travail à composition non limitée	390 000	420 000	400 000	420 000
3310	Réunions des Parties	410 000	460 000	420 000	460 000
3315	Réunions du groupe d'évaluation	350 000	350 000	350 000	350 000
3320	Réunions du Bureau	15 000	15 000	15 000	15 000
3325	Réunions du Comité d'application	65 000	65 000	65 000	65 000
	Frais de voyage des représentant(e)s des Parties visées à l'article 5	1 230 000	1 310 000	1 250 000	1 310 000
1600	Voyages officiels				
1601	Frais de voyage du personnel en mission	80 000	185 000	91 000	185 000
	Total partiel : voyages officiels	80 000	185 000	91 000	185 000
4100-5300	Dépenses de fonctionnement				
4100	Matériel consommable	5 000	5 000	5 000	5 000
4200	Matériel non consommable	8 000	8 000	8 000	8 000
4300	Location de locaux	34 000	34 000	34 000	34 000
5100	Utilisation et entretien du matériel	22 000	22 000	22 000	22 000
5200	Frais d'établissement des rapports ^b	33 400	65 000	58 400	65 000
5300	Coûts divers ^c	10 000	10 000	10 000	10 000
5310	Amélioration du système d'inscription	—	—	—	—
5320	Maintenance des logiciels et du site Web	30 000	30 000	30 000	30 000
5330	Hébergement du site Web	5 000	5 000	5 000	5 000
	Total partiel : dépenses de fonctionnement	147 400	179 000	172 400	179 000
5201	Sensibilisation du public et communication^d	70 000	70 000	55 000	70 000
	Total, coûts directs	5 232 400	5 449 000	5 232 400	5 408 000
	Dépenses d'appui aux programmes	680 212	708 370	680 212	703 040
	Total général	5 912 612	6 157 370	5 912 612	6 111 040

^a Les numéros et les intitulés des lignes budgétaires correspondent à ceux de la catégorie « coût des services de conférence ».

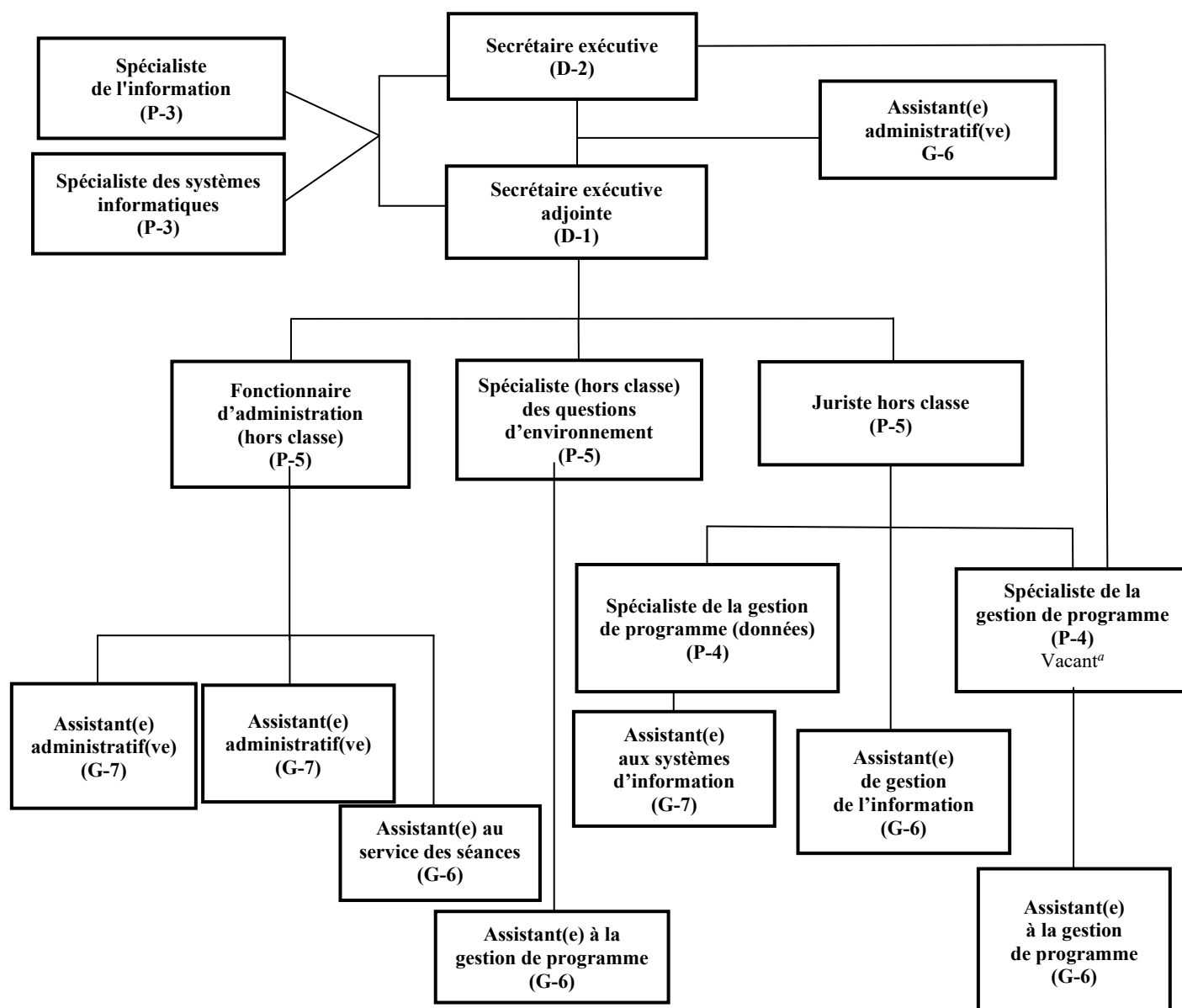
^b Cette rubrique budgétaire comprend : a) l'organisation des réunions ; b) l'édition et la traduction de documents autres que ceux des réunions ; c) l'édition et la traduction des rapports des groupes d'évaluation.

^c Cette rubrique budgétaire comprend : a) les télécommunications ; b) le fret ; c) la formation du personnel.

^d Cette rubrique budgétaire comprend : a) les campagnes de sensibilisation ; b) les supports visuels ; c) la célébration de la Journée mondiale de l'ozone.

Annexe II

Organigramme et tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone



Abbreviations : G = Agent(e)s des services généraux ; P – Administrateur(rice)s et fonctionnaires de rang supérieur.

^a Recrutement en cours.

Équipe de haute direction : Secrétaire exécutive, Secrétaire exécutive adjointe, Juriste hors classe, Spécialiste (hors classe) des questions d'environnement, Fonctionnaire d'administration (hors classe)

Administration et direction : Fonctionnaire d'administration (hors classe) et l'ensemble du personnel des services généraux

Équipe chargée des affaires environnementales et des groupes d'évaluation : Spécialiste (hors classe) des questions d'environnement et administrateur(rice)s

Équipe des affaires juridiques et du respect des obligations : Juriste hors classe et administrateur(rice)s

Équipe des technologies de l'information : Spécialiste de l'information, Spécialiste des systèmes informatiques, Spécialiste de la gestion de programme (données), Assistant(e) de gestion de l'information, Assistant(e) aux systèmes d'information

Résumé des postes			
Classe	P+	G	Total
D-2	1	–	1
D-1	1	–	1
P-5	3	–	3
P-4	2	–	2
P-3	2	–	2
G	–	8	8
Total	9	8	17

Tableau d'effectifs et sources de financement

	<i>Administrateur(ice)s et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total</i>
D-2 ^a	1	—	1
D-1 ^b	1	—	1
P-5 ^c	3	—	3
P-4 ^d	2	—	2
P-3 ^e	2	—	2
Services généraux ^f	—	8	8
Total	9	8	17

Note : Les dépenses engendrées pour le personnel endossant un rôle administratif sont analysées à la fin de chaque année. Elles peuvent être transférées vers ou depuis le budget des ressources disponibles au titre de l'appui aux programmes, selon que de besoin, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la décision XXXVII/23 de la trente-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

^a Financé à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^b Entièrement financé par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^c Un poste de juriste hors classe entièrement financé par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; un poste de spécialiste hors classe des questions d'environnement financé à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; un poste de fonctionnaire d'administration hors classe dont le financement est imputé au budget des dépenses d'appui aux programmes.

^d Entièrement financés par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^e Un poste de responsable de la communication entièrement financé par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et un poste de spécialiste des systèmes informatiques financé à hauteur de 70 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et à hauteur de 30 % par le fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne.

^f Trois postes (assistant(e) administratif(ve), assistant(e) de gestion de l'information et assistant(e) aux systèmes informatiques) entièrement financés par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) administratif(ve) et assistant(e) à la gestion des programmes) financés à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) à la gestion des programmes et assistant(e) au service des séances) entièrement financés par le fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne ; un poste d'assistant(e) administratif(ve) dont le financement est entièrement imputé au budget de l'appui aux programmes.

Annexe III

Contributions proposées des Parties au fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal

Contributions proposées pour 2027 et 2028

(En dollars des États-Unis)

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>2027 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2027 : contributions au budget recommandé</i>	<i>2028 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2028 : contributions au budget recommandé</i>
Afghanistan	—	—	—	—	—
Afrique du Sud	0,251	14 840	15 454	14 840	15 338
Albanie	—	—	—	—	—
Algérie	—	—	—	—	—
Allemagne	5,681	335 894	349 799	335 894	347 167
Andorre	—	—	—	—	—
Angola	—	—	—	—	—
Antigua-et-Barbuda	—	—	—	—	—
Arabie saoudite	1,215	71 837	74 811	71 837	74 248
Argentine	0,489	28 912	30 109	28 912	29 882
Arménie	—	—	—	—	—
Australie	2,036	120 380	125 363	120 380	124 420
Autriche	0,625	36 953	38 483	36 953	38 193
Azerbaïdjan	—	—	—	—	—
Bahamas (Les)	—	—	—	—	—
Bahreïn	—	—	—	—	—
Bangladesh	—	—	—	—	—
Barbade	—	—	—	—	—
Bélarus	—	—	—	—	—
Belgique	0,771	45 585	47 472	45 585	47 115
Belize	—	—	—	—	—
Bénin	—	—	—	—	—
Bhoutan	—	—	—	—	—
Bolivie (État plurinational de)	—	—	—	—	—
Bosnie-Herzégovine	—	—	—	—	—
Botswana	—	—	—	—	—
Brésil	1,408	83 249	86 695	83 249	86 042
Brunéi Darussalam	—	—	—	—	—
Bulgarie	—	—	—	—	—
Burkina Faso	—	—	—	—	—
Burundi	—	—	—	—	—
Cabo Verde	—	—	—	—	—
Cambodge	—	—	—	—	—
Cameroun	—	—	—	—	—
Canada	2,538	150 061	156 273	150 061	155 097
Chili	0,373	22 053	22 966	22 053	22 793
Chine	19,964	1 180 393	1 229 256	1 180 393	1 220 007

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>2027 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2027 : contributions au budget recommandé</i>	<i>2028 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2028 : contributions au budget recommandé</i>
Chypre	—	—	—	—	—
Colombie	0,197	11 647	12 129	11 647	12 038
Comores	—	—	—	—	—
Congo	—	—	—	—	—
Costa Rica	—	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	—	—	—	—	—
Croatie	—	—	—	—	—
Cuba	0,122	7 212	7 511	7 212	7 454
Danemark	0,530	31 336	32 633	31 336	32 388
Djibouti	—	—	—	—	—
Dominique	—	—	—	—	—
Émirats arabes unis	0,573	33 878	35 281	33 878	35 015
Égypte	0,182	10 760	11 205	10 760	11 121
El Salvador	—	—	—	—	—
Équateur	—	—	—	—	—
Érythrée	—	—	—	—	—
Espagne	1,891	111 806	116 434	111 806	115 559
Estonie	—	—	—	—	—
Eswatini	—	—	—	—	—
État de Palestine	—	—	—	—	—
États-Unis d'Amérique	21,956	1 298 172	1 351 911	1 298 172	1 341 738
Éthiopie	—	—	—	—	—
Fédération de Russie	2,090	123 572	128 688	123 572	127 720
Fidji	—	—	—	—	—
Finlande	0,385	22 763	23 705	22 763	23 527
France	3,850	227 635	237 057	227 635	235 274
Gabon	—	—	—	—	—
Gambie	—	—	—	—	—
Géorgie	—	—	—	—	—
Ghana	—	—	—	—	—
Grèce	0,279	16 495	17 178	16 495	17 049
Grenade	—	—	—	—	—
Guatemala	—	—	—	—	—
Guinée	—	—	—	—	—
Guinée-Bissau	—	—	—	—	—
Guinée équatoriale	—	—	—	—	—
Guyana	—	—	—	—	—
Haïti	—	—	—	—	—
Honduras	—	—	—	—	—
Hongrie	0,223	13 184	13 730	13 184	13 627
Îles Cook	—	—	—	—	—
Îles Marshall	—	—	—	—	—
Îles Salomon	—	—	—	—	—
Inde	1,104	65 274	67 976	65 274	67 464
Indonésie	0,578	34 174	35 589	34 174	35 321

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>2027 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2027 : contributions au budget recommandé</i>	<i>2028 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2028 : contributions au budget recommandé</i>
Iran (République islamique d')	0,385	22 763	23 705	22 763	23 527
Iraq	0,131	7 745	8 065	7 745	8 004
Irlande	0,471	27 847	29 000	27 847	28 782
Islande	—	—	—	—	—
Israël	0,608	35 948	37 436	35 948	37 154
Italie	2,807	165 966	172 836	165 966	171 536
Jamaïque	—	—	—	—	—
Japon	6,916	408 915	425 843	408 915	422 639
Jordanie	—	—	—	—	—
Kazakhstan	0,131	7 745	8 065	7 745	8 004
Kenya	—	—	—	—	—
Kiribati	—	—	—	—	—
Kirghizistan	—	—	—	—	—
Koweït	0,222	13 125	13 668	13 125	13 566
Lesotho	—	—	—	—	—
Lettonie	—	—	—	—	—
Liban	—	—	—	—	—
Libéria	—	—	—	—	—
Libye	—	—	—	—	—
Liechtenstein	—	—	—	—	—
Lituanie	—	—	—	—	—
Luxembourg	—	—	—	—	—
Macédoine du Nord	—	—	—	—	—
Madagascar	—	—	—	—	—
Malawi	—	—	—	—	—
Malaisie	0,325	19 215	20 010	19 215	19 860
Maldives	—	—	—	—	—
Mali	—	—	—	—	—
Malte	—	—	—	—	—
Maroc	—	—	—	—	—
Mauritanie	—	—	—	—	—
Maurice	—	—	—	—	—
Mexique	1,135	67 107	69 885	67 107	69 359
Micronésie (États fédérés de)	—	—	—	—	—
Monaco	—	—	—	—	—
Mongolie	—	—	—	—	—
Monténégro	—	—	—	—	—
Mozambique	—	—	—	—	—
Myanmar	—	—	—	—	—
Namibie	—	—	—	—	—
Nauru	—	—	—	—	—
Népal	—	—	—	—	—
Nicaragua	—	—	—	—	—
Niger	—	—	—	—	—

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>2027 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2027 : contributions au budget recommandé</i>	<i>2028 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2028 : contributions au budget recommandé</i>
Nigéria	0,150	8 868	9 235	8 868	9 166
Nioué	—	—	—	—	—
Norvège	0,652	38 549	40 145	38 549	39 842
Nouvelle-Zélande	0,301	17 796	18 533	17 796	18 393
Oman	0,115	6 799	7 080	6 799	7 027
Ouganda	—	—	—	—	—
Ouzbékistan	—	—	—	—	—
Pakistan	0,123	7 272	7 573	7 272	7 516
Palaos	—	—	—	—	—
Panama	—	—	—	—	—
Papouasie-Nouvelle-Guinée	—	—	—	—	—
Paraguay	—	—	—	—	—
Pays-Bas (Royaume des)	1,295	76 567	79 737	76 567	79 136
Pérou	0,145	8 572	8 927	8 572	8 860
Philippines	0,198	11 706	12 191	11 706	12 099
Pologne	0,829	49 015	51 044	49 015	50 659
Portugal	0,327	19 333	20 134	19 333	19 982
Qatar	0,245	14 485	15 085	14 485	14 971
République arabe syrienne	—	—	—	—	—
République centrafricaine	—	—	—	—	—
République de Corée	2,344	138 591	144 327	138 591	143 242
République de Moldova	—	—	—	—	—
République démocratique du Congo	—	—	—	—	—
République démocratique populaire lao	—	—	—	—	—
République dominicaine	—	—	—	—	—
République populaire démocratique de Corée	—	—	—	—	—
République-Unie de Tanzanie	—	—	—	—	—
Roumanie	0,357	21 107	21 981	21 107	21 815
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3,983	235 498	245 247	235 498	243 401
Rwanda	—	—	—	—	—
Saint-Kitts-et-Nevis	—	—	—	—	—
Saint-Marin	—	—	—	—	—
Saint-Siège	—	—	—	—	—
Sainte-Lucie	—	—	—	—	—
Saint-Vincent-et-les Grenadines	—	—	—	—	—
Samoa	—	—	—	—	—
Sao Tomé-et-Principe	—	—	—	—	—
Sénégal	—	—	—	—	—
Serbie	—	—	—	—	—
Seychelles	—	—	—	—	—

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>2027 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2027 : contributions au budget recommandé</i>	<i>2028 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2028 : contributions au budget recommandé</i>
Sierra Leone	—	—	—	—	—
Singapour	0,478	28 261	29 431	28 261	29 210
Slovaquie	0,149	8 809	9 173	8 809	9 104
Slovénie	—	—	—	—	—
Somalie	—	—	—	—	—
Soudan	—	—	—	—	—
Soudan du Sud	—	—	—	—	—
Sri Lanka	—	—	—	—	—
Suriname	—	—	—	—	—
Suède	0,820	48 482	50 489	48 482	50 110
Suisse	1,027	60 721	63 235	60 721	62 759
Tadjikistan	—	—	—	—	—
Tchad	—	—	—	—	—
Tchéquie	0,343	20 279	21 119	20 279	20 960
Thaïlande	0,340	20 102	20 934	20 102	20 777
Timor-Leste	—	—	—	—	—
Togo	—	—	—	—	—
Tonga	—	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago	—	—	—	—	—
Tunisie	—	—	—	—	—
Türkiye	0,684	40 441	42 115	40 441	41 798
Turkménistan	—	—	—	—	—
Tuvalu	—	—	—	—	—
Ukraine	—	—	—	—	—
Union européenne	2,495	147 518	153 625	147 518	152 469
Uruguay	—	—	—	—	—
Vanuatu	—	—	—	—	—
Venezuela (République bolivarienne du)	—	—	—	—	—
Viet Nam	0,159	9 400	9 789	9 400	9 716
Yémen	—	—	—	—	—
Zambie	—	—	—	—	—
Zimbabwe	—	—	—	—	—
Total	100,000	5 912 612	6 157 370	5 912 612	6 111 040

^a La résolution 79/249 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies prévoit un taux de contribution maximum de 22 % pour la période 2025-2027.